REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 19 MARS 1978

Docteur Jean CHAPUIS,

CANDIDAT d'UNION de la GAUCHE

soutenu par le PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
le PARTI SOCIALISTE
le MOUVEMENT des RADICAUX de GAUCHE

Mesdames, Messieurs,

La GAUCHE peut, dimanche prochain, remporter les élections. Pour la première fois depuis 30 ans, la droite est minoritaire dans le pays. Plus de la moitié des Français ont exprimé leur refus d'une mauvaise politique qui nous a enfoncés dans la crise. DIMANCHE 19 MARS, il faut confirmer ce choix.

Le second tour sera celui de la clarté. La GAUCHE a pu enfin réaliser son entente. C'est avec joie que nous avons accueilli la très importante déclaration signée de Robert FABRE, François MITTERRAND et Georges MARCHAIS traçant les axes d'une grande politique nouvelle et s'engageant à gouverner ensemble dans un gouvernement d'Union de la Gauche.

Le choix est donc simple. D'un côté, il y a M. DIJOUD (la droite a perdu 6,59 % dans la circonscription) et sa politique de vie chère, de sous-emploi, d'abandon national. De l'autre côté, il y a la certitude que la vie peut changer : nous sommes, dans ce deuxième tour les porteurs de cette aspiration commune aux communistes, aux socialistes, aux radicaux, à tous les hommes et les femmes de gauche, quels que soient leurs engagements politiques.

Habitants des Hautes-Alpes, vous en avez assez des promesses giscardiennes jamais tenues : alors, ne vous abstenez pas, participez à notre combat, soutenez-nous dans nos efforts pour améliorer la vie des Français.

Jean CHAPUIS
André SOUBSOL

ROBERT DE CAUMONT
avec
JEAN CHAPUIS

APPEL

Le parti socialiste et son candidat, Robert de CAUMONT appellent toutes les électrices et tous les électeurs qui leur ont fait confiance le 12 MARS à rassembler leurs suffrages le 19 MARS sur Jean CHAPUIS devenu le candidat d'Union de toute la Gauche. Le Mouvement des Radicaux de Gauche se joint à cet appel.

Voici le programme qui sera appliqué au cours des premiers mois d'un gouvernement d'Union de la Gauche

Accord du 13 Mars 1978

Jean CHAPUIS s'engage,
s'il est élu au Parlement
à être fidèle à cette plate-forme

La première tâche du nouveau gouvernement sera de répondre à l'attente légitime des travailleurs et des familles en adoptant les importantes mesures sociales qui apporteront à ceux-ci l'amélioration indispensable des conditions et du cadre de leur existence.

Dès les premiers jours de son installation, il décidera la fixation du SMIC à 2 400 F pour 40 heures de travail hebdomadaires ; le relèvement des allocations familiales — avec versement dès le premier enfant — de 50 % d'ici au 1er janvier 1979, et d'au moins la moitié de ce montant dès le mois d'avril ; la fixation à 1 300 F du minimum vieillesse et de l'allocation pour handicapés adultes ; une revalorisation de 15 % en moyenne des retraites et pensions ; la fixation des allocations minimales de chômage à deux tiers du SMIC quand le chômeur est le seul salarié de la famille, et à 50 % dans les autres cas, y compris pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Ces mesures seront assorties, en fonction des besoins, d'un allègement des charges pour les petites entreprises, du commerce, de l'artisanat et, d'une manière générale, des industries de main-d'œuvre.

Dans le même temps, le gouvernement prendra les dispositions pour que s'engage une négociation avec les organisations syndicales et professionnelles sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail, la hiérarchie. Dans cette négociation, il préconisera : une hausse différenciée du pouvoir d'achat des salaires ; le retour rapide aux 40 heures en 5 jours ; l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ; la suppression des discriminations qui frappent les jeunes, les femmes, les travailleurs immigrés ; la création de 500 000 emplois nouveaux, dont 210 000 dans le secteur public, la première année ainsi que toutes autres mesures visant à faire reculer le chômage.

Une négociation sera engagée avec les organisations agricoles en vue d'assurer la garantie et l'amélioration des revenus des exploitants agricoles familiaux grâce à la fixation de prix à la production tenant compte de l'évolution des charges d'exploitation, à l'organisation des marchés, à la lutte contre la spéculation foncière, et à la discussion avec nos partenaires d'une nouvelle politique agricole commune.

Le gouvernement soumettra au Parlement dès sa première session des projets de lois et dispositions budgétaires concernant : l'abaissement de l'âge ouvrant droit à une retraite avec pension complète à 60 ans en règle générale et à 55 ans pour les femmes et les travailleurs occupant un emploi pénible ; la cinquième semaine de congés payés ; l'abrogation des ordonnances de 1967 sur la Sécurité sociale ; l'action en faveur de la santé ; l'action en faveur du logement social ; une politique équitable des loyers et des charges locatives ; la démocratisation de l'enseignement et le développement de la formation permanente ; des équipements pour l'enfance ; une juste indemnisation pour les rapatriés.

Des initiatives seront prises et des moyens dégagés afin de donner l'impulsion à une politique hardie de lutte pour la protection du cadre de vie, contre la pollution et les nuisances.

La réalisation et la poursuite efficace de cet indispensable effort social exigent que soient appliquées les réformes qui en fourniront les moyens économiques, financiers et politiques indispensables. Il s'agit notamment des nationalisations du secteur bancaire et financier et des groupes industriels qui seront soumises au Parlement dès sa première session ; de l'indexation de l'épargne ; de la réforme de la fiscalité comportant en particulier la création d'un impôt sur les grandes fortunes et d'un impôt sur le capital des sociétés ; de l'élaboration d'un plan démocratique de développement ; de la mise en route de politiques nouvelles en matière industrielle, agricole, maritime, d'aménagement du territoire et d'échanges extérieurs.

L'extension des droits démocratiques des travailleurs et de leurs organisations, les mesures pour l'égalité des femmes dans tous les domaines et favorisant l'évolution des mentalités, la décentralisation des pouvoirs, notamment par l'élection d'assemblées régionales au suffrage universel à la proportionnelle et la suppression des tutelles sur les communes, feront l'objet de mesures rapidement engagées. Les trois partis attachent une importance particulière à la garantie et à l'extension des libertés individuelles et collectives.

Le gouvernement prendra toutes les initiatives appropriées en vue de garantir l'indépendance du pays, d'assurer le développement de la coopération de la France dans le Marché commun ainsi qu'avec tous les pays qui le souhaitent, de progresser dans la voie du désarmement général.

VOTEZ LE 19 MARS pour

Jean CHAPUIS et André SOUBSOL

Candidats d'Union de toute la Gauche

Imp. Clavel - Gap